NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Autour des Fraudes Electorales de Lille

UNE LETTRE DE M. AUG. POTIE, SENATEUR DU NORD

M. Auguste Poilé, sénateur du Nord, a adressé au rédacteur en chef du journal « La Dépêche », la lettre suivante :

Haubourdin, le 1er juin 1914.

Monsieur le Rédacteur en Chef de la « Dépêche »,

Je viens de lire votre article d'hier sur les fraudes électorales de Lille. Vous y faites une allusion, qui manque un peu de clarté, à la revision des listes électorales dans ma commune.

Précisons immédiatement.

Nous avons la bonne fortune de posséder ici, depuis six ans, à côté du service municipal régulier, un bureau électoral privé, qui sous la direction de M. Cordonnier procède en permanence, d'un bout à l'autre de l'année, au contrôle des listes.

Je ne sais où vous avez puisé les renseignements que vous publiez, mais ce ne peut être à cette source authentique, car ce n'est pas 26 radiations que M. Cordonnier a demandées cette année : c'est 93. Il demande, en effet, chaque année, avec soin, la radiation de tous les électeurs qu'il ne connaît pas, sauf à se désister quand des justifications sont produites.

Sur ce nombre, il a de la sorte abandonné 58 protestations devant la Commission municipale.

Il en restait 34.

Il s'est désisté encore de 21 appels à l'audience du juge de paix.

Sur les 13 contestations qu'il maintenait, dix ont été rejetées, et il a réussi, après un maintieux examen, à faire rayer trois électeurs, qui ont décidé formellement opter pour d'autres communes.

Je viens de retire les pièces de ces contestations. Je n'y ai vu nulle part le texte des conclusions que vous citez, ni même celui du jugement que vous donnez comme officiel. Je vous serais obligé de préciser à quelle année ces documents remontent.

Le droit des électeurs qui ont été maintenus sur les listes a été formellement établi et judiciairement consacré.

En revanche, vous pourriez ajouter que nous avons, de notre côté, demandé et obtenu la radiation de quatre congréganistes, en résidence à l'étranger, qui n'avaient aucun droit à figurer ici, aux termes de la loi de 1913.

M. Cordonnier s'est opposé à leur radiation. Il a succombé. Il s'est pourvu en cassation. Vous citez la jurisprudence de la Cour de cassation, consacrant celle du juge de paix de Roubaix ; vous oubliez de dire qu'elle a ainsi consacré dans cette circonstance celle du juge de paix d'Hauboudin, identique.

Par contre, très impartialement, ce magistrat a inscrit un séminariste qui justifiait des conditions requises, et nous nous sommes bien gardés de chicaner sur ce point.

Voilà quelles sont exactement les conditions dans lesquelles, sous le contrôle constant de tous, et en pleine lumière, avec le souci d'éviter toute méconnaissance des lois, s'est effectuée chez nous la revision des listes électorales.

Si donc le cas d'Hauboudin peut légitimement venir sous votre plume, ce ne peut être que pour dire à eux de vos amis de Lille qui avaient la même charge, comment ils auraient dû procéder pour être proposés en exemples au lieu d'assumer de lourdes responsabilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, mes sentiments très distingués.

Signé : POTIE.

Les Fêtes Rosatiques

Arrageo-Cambrésiennes du 28 Juin 1914

La « Société des Rosati d'Artois », la « Société d'Emulation » de Cambrai et la municipalité de cette ville, organisent une fête des roses, le 28 juin prochain, en l'honneur du poète Auguste Dorchain.

Nous donnerons ultérieurement le programme de cette manifestation littéraire qui s'annonce comme devant être un grand succès.

Voici la composition des différentes commissions :

Présidents d'honneur : M. Nestor Copin, maire de Cambrai, chevalier de la Légion d'honneur ; M. G. Acremant, président de l'Académie d'Arras, président honoraire de la Société des Rosati d'Artois.

Présidents : M. André Tersen, avocat à Arras, président de la Société des Rosati d'Artois ; M. Morand, président de la Société d'Emulation de Cambrai.

Vice-présidents : MM. Emile Lesueur, avocat à Arras ; Arthur Guilmain, conseiller municipal de Cambrai, vice-président de la Commission des fêtes ; le docteur Coulon, vice-président de la Société d'Emulation.

Secrétaires : M. le docteur Dutilez, à Cambrai ; M. Gendry, professeur au collège à Arras.

Commission de la Presse :

Vice-président : M. Lefebvre (Indépendant) ; MM. Boulanger (Courrier), Brunel (Cri de Cambrai), Roland de Cadehol (Indépendant) ; Derveld (Vie Cambrésienne) ; Etienne (Emancipateur et Echo du Peuple) ; Gobert (Indépendant) ; Grattepanche (Petit Cambrésien) ; Moirese (Emancipateur).

Illustration : M. Paul Marcotte, artiste peintre à Cambrai.

Commission des aménagements du Nouveau Jardin :

Vice-président : M. Nicq ; MM. Ardhuin, Portier, Garet, Guilmain, Legrand, P. Petit, de Cambrai.

Commission musicale :

MM. F. Delcroix, Derred, Vrance, de Cambrai.

Commission littéraire :

Mlle Roland de Cadehol, Cumier, Chantraine, docteur Dutilez, docteur Debu, Dionne, de Prevart, de Baillescourt, Singer, Vollerier, de Cambrai ; G. Deruddier, de Valenciennes ; David, Froment, Tierce, Vital, Dr P. Guilbert, Dubois, d'Arras ; A. Demoni, Lefervanic, Grimbert et Lebel, de Saint-Pol ; Leconte, de Lillers.

Commission des Finances :

Vice-président : M. J. Renaud ; MM. P. Delannoy, Oscar Masson, Meirosse, de Cambrai.

Artillerie : MM. Metvelle, de Proyart de Baillescourt, de Cambrai.

Relations avec Paris : M. L. Cuier, avocat à Cambrai ; MM. Monory, professeur au collège et Beauchart, d'Arras.

LILLE

UN DRAME rue de Béthune

UN JEUNE OUVRIER BLESSE MORTELLEMENT, D'UN COUP DE COUTEAU, LE BEAU-PERE DE SON AMIE

Cette fois encore, il nous faut noter un drame de la jalousie... Hier après-midi, vers 5 heures, un jeune ouvrier graisseur a porté, rue de Béthune, en face d'un cinéma situé à la hauteur de nos bureaux, un terrible coup de couteau à la poitrine du beau-père de son amie. Et voici dans quelles circonstances se déroula cette scène tragique :

Ils s'étaient connus à l'usine

Claude Fournier, l'auteur du crime, est un jeune homme de 20 ans, originaire de la Vendée, où sa mère et sa sœur, qui sont institutrice, habitent encore ou la paisible commune de Challans. Il était arrivé à Lille, il y a trois mois, et, de suite, avait trouvé du travail à l'usine Crépy, boulevard de la Moselle, où il était employé comme graisseur.

Là, une quinzaine de jours après son entrée, il avait fait la connaissance d'une jeune fille, étirageuse de son état, la nommée Maria Rançon, 20 ans, qui habitait alors, avec son beau-père, le sieur Joseph Télu, marchand de quatre-saisons, 182 ter, rue Solférino.

Une idylle s'était donc ébauchée et, après une courte fréquentation, les deux jeunes gens s'étaient mis en ménage ; ils avaient ainsi loué une chambre, 27, rue d'Arcole, et, pendant deux mois, leur union n'avait été aucunement troublée, bien que le jeune homme fut d'un caractère violent. Cependant, il y a un mois, la jeune fille avait brusquement quitté le logis, à la suite d'une discussion, mais, sa fuite n'avait pas été de longue durée, son beau-père lui ayant alors conseillé de reprendre la vie commune avec son ami.

Les deux jeunes gens avaient donc réintégré le nid, un moment déserté, et ils avaient, de nouveau, vécu des heures intimes et paisibles.

Les préliminaires du drame

Cette nouvelle entente ne devait malheureusement pas durer longtemps. Ces jours derniers, en effet, samedi soir, pour préciser, la jeune fille disparaissait en emportant le montant de la quinzaine de son ami. Ce devait être là le motif du drame qui se déroula hier après-midi, rue de Béthune.

Quelque peu jaloux, le jeune ouvrier courut, dès ce départ, une vive haine pour celle qu'il avait aimée. Ainsi, pendant toute la journée de dimanche et de lundi, il erra à travers la ville, faisant, de ci de là, de courtes stations dans des estaminets.

Hier matin, l'esprit tourmenté par une idée fixe, il se rendit au domicile du beau-père de son amie. Là, on lui apprit que cette dernière avait fait une courte apparition, dans la matinée, et qu'elle était partie ensuite en compagnie d'une locataire. Cette nouvelle ne fit qu'augmenter sa colère ; présentant que sa maîtresse voulait vivre une vie plus libre et peut-être bien plus joyeuse, il se rendit chez lui, où il s'empara d'un long couteau de cuisine. Sa résolution était prise : il allait frapper celle qui l'avait abandonné...

Ainsi armé, il parcourut les rues du Centre, et, vers quatre heures et demie, il se rendit rue de Béthune, en face d'un cinéma où il s'était souventes fois rendu avec son amie. Et patiemment, il attendit...

Un terrible coup de couteau

La représentation terminée, les spectateurs du cinéma, qui, nous l'avons dit, est situé en face des bureaux, s'ouvrit, laissant passage à la foule des spectateurs.

Soudain, Claude Fournier aperçut Maria Rançon qui sortait de l'établissement en compagnie de son beau-père, Joseph Télu. Alors, il s'approcha du couple et, s'adressant à celle qui avait fui, il lui dit : « Que veux-tu faire, espèce de petite r... ; rendemoi mon argent, ou je te tue ! »

Voyant cette attitude agressive de l'ami de sa belle-fille, Joseph Télu intervint : « Passez votre chemin, ma fille ne vous doit rien, dit-il. »

Cette intervention déchaîna la colère de Claude Fournier, qui, voyant rouge, sortit son long couteau, et, en un geste brusque, enfonça la lame dans la poitrine du sexagénaire. Celui-ci, mortellement atteint, poussa un cri et s'affaissa sur la chaussée.

Et, pendant que sa victime perdait abondamment le sang, et que déjà des passants s'empressaient auprès d'elle, Claude Fournier, sa haine apaisée, très tranquillement, passait son chemin.

Mais des témoins de la scène se précipitaient sur lui et l'arrêtaient avant qu'il n'eût pu faire un mouvement.

La foule lynche le criminel

Des agents étaient accourus aux cris des promeneurs et de la jeune fille ; ils allaient s'emparer de Claude Fournier, lorsque, tout à coup, la foule, qui s'était formée en l'espace d'un instant sur les lieux du drame, se précipita sur le jeune criminel et lui porta force coups de poing et de pied. Et, certes, sans l'intervention de sergents de ville, il serait été assommé par les passants indignés. Néanmoins, c'est la figure meurtrie, qu'il fut conduit, avec peine, au poste de police du 1er arrondissement.

L'état de la victime

Et pendant que la foule manifestait à la suite du jeune vautrien, des agents relevaient Joseph Télu, le transportaient au poste central. Là, un docteur vint prodiguer des soins au malheureux qui n'avait pas repris connaissance. Le praticien s'employa donc à panser la large blessure, d'où le sang s'échappait à flots et, cette besogne terminée, prononçait une pénétration du poumon droit ces grave, on le sait, et qui nécessite une intervention chirurgicale.

Une voiture d'ambulance vint alors chercher Joseph Télu pour le conduire à l'hôpital Saint-Sauveur, où il fut admis d'urgence.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le malheureux est entré dans le coma.

Claude Fournier sera déféré au Parquet, aujourd'hui dans la matinée. M. Gobert, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

Petit drame du vitriol

Mardi matin, vers 4 heures, une femme pénétrait, en coup de vent, au poste de police du 6e arrondissement, et, de suite, faisait le récit suivant aux agents de service :

« Je me nomme Irma Deslangues, 31 ans, et j'habite rue de l'Hôpital-Saint-Roch, coin Saint-Paul. Vers 3 heures, je me suis levée, et pendant que mon mari dormait, je lui ai versé du vitriol sur la visage ; je croyais qu'il me trompait, aussi j'ai voulu me venger ».

Un agent se rendit alors au domicile de cette femme, mais il ne trouva point le malheureux mari. Ce dernier s'était, en effet, rendu chez sa mère, qui demeure rue d'Hellebourdin, pour se faire soigner. Un docteur lui avait déjà prodigué les soins que nécessitait son état. Aussi, après avoir été pansé, M. Deslangues regagna son domicile. On craint fortement qu'il ne perde l'œil. Quant à la vitrioleuse, elle a été maintenue à la disposition de la justice.

PETITE SCENE DE MENAGE

Lundi après-midi, vers 6 heures, le sieur Simon Stanley, 31 ans, demeurant 51, rue de Juliers, se prenait de querelle avec son amie, Mme Sylvie Pierron, qui habite rue des Ragueneaux. Très brièvement, des gnoms en en vint aux mains et soudain, un cri déchirant retentissait. C'était Mme Pierron qui venait de recevoir un léger coup de couteau au menton. Les hostilités cessèrent alors et la blessée s'en fut se plaindre au commissaire qui dressa procès-verbal de brutal individu.

Les fraudes électorales

L'instruction n'avance qu'avec une extrême lenteur en raison des difficultés qu'il rencontre. M. Gobert continue sans relâche son travail de vérification des listes électorales.

Il a envoyé hier M. Videt, commissaire aux délégations judiciaires, dans certain établissement pour y relever des noms. Les lettres de protestations continuent à affluer au bureau du juge, émanant d'électeurs bien en vie inscrits régulièrement sur les listes électorales de Lille et ayant le droit d'y voter.

L'affaire des faux certificats de Cysoing va se terminer par un non-lieu, cet incident provient d'une erreur qui ne peut porter préjudice à quiconque. M. Gobert interrogera encore cet incident quelques employés du bureau des élections.

En Passant à Paris, Visitez la
"GRANDE MAISON DE BLANC"
6, Boulevard des Capucines.

LA MORT NOUS GUETTE...

Mme Louise Dupire, veuve Lagouroux, âgée de 62 ans, demeurant 52, rue des Robleds, était employée comme femme de ménage chez M. Croton, marchand de charbons, rue des Guinguettes. Hier, à midi, elle vaquait aux occupations de son service, quand elle s'affaissa soudain. Un docteur appelé ne put que constater son décès du à une embolie au cœur. Le corps a été transporté à la morgue.

LES BANDITS DE SECLIN

M. Delalé, juge d'instruction, accompagné des trois jeunes bandits, auteurs des nombreux cambriolages connus dans la région de Seclin, s'est rendu hier à Seclin.

Nous avons relaté déjà les circonstances des vols commis chez Mme Dorchies, à l'école et au patronage, il n'y a rien de nouveau à dire sur ces méfaits. M. Delalé a fait préciser aux précoces bandits quelques détails sur leurs opérations.

Quelques centaines de curieux ont assisté à cette descente judiciaire qui n'a été marquée d'aucun incident.

Liqueur CORDIAL-MEDOC

UNE INSPECTION MILITAIRE

M. le général de Larrezac, membre du Conseil supérieur de la guerre, venu à Lille pour une tournée d'inspection, s'est rendu, mardi matin, à six heures, à la Citadelle, où il a visité les magasins de mobilisation.

A sept heures et demie, en compagnie de M. le général Lebas, gouverneur de Lille, il est allé en automobile au fort de Bondues ; à dix heures, au fort de Sainghin, à l'ouvrage d'Enchemont, puis à Vendeville, et enfin au fort de Seclin.

A une heure, M. le général de Larrezac reçut au quartier général les lieutenants-colonels, les colonels et les généraux.

AUTO CONTRE CAR

Lundi soir, vers six heures et quart, un car H est entré en collision, place du Théâtre, avec un taxi-auto conduit par M. Fayolle, demeurant rue Gambetta, 6. Le wattman du tramway, M. Louis Mordort, 50 ans, fut légèrement blessé à l'œil droit par un éclat de verre. Les dégâts matériels sont insignifiants.

UNE JEUNE FILLE TOMBE DANS UN FOSSE DES FORTIFICATIONS

Lundi après-midi, Mlle Marie Deblock, 15 ans, demeurant rue du Marais-de-Lomme, se promenait avec sa mère sur les remparts de la porte de Canteleu, lorsque soudain, elle glissa et tomba dans un des fossés. Dans sa chute, la malheureuse jeune fille se blessa au genou gauche et au poignet droit. Néanmoins son état n'est pas grave.

PORTO "SANZ"

PAUVRE OCTOGENAIRE

Mardi matin, vers 4 heures, des agents trouvaient, rue des Augustins, assise, la tête penchée sur la poitrine, une pauvresse paraissant âgée de 80 à 85 ans. Interrogée, la misérable déclara se nommer Joséphine Morel, veuve Spilmacker, mais elle ne put donner l'adresse d'un domicile ni dire comment et pourquoi elle se trouvait à cette heure sur la chaussée. Le Bureau de Bienfaisance a été informé de la détresse de cette octogénaire.

PINCE

Mardi matin, des agents ont arrêté rue des Guinguettes le sieur Charles Degroote, sujet belge, 28 ans, journalier, demeurant rue d'Iéna, qui portait sous le bras un sac contenant du cuivre dont il ne put indiquer la provenance. Cet individu sera déféré au Parquet.

Maux de Reins

sont guéris par le traitement de la Croix Rouge. 6 fr. 65 la boîte, par poste 6 fr. 85, chez Mlles Assemjonn, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26.32. 300

NOS ARTISTES

M. Henri Dhellemmes, premier prix de trombone du Conservatoire de Lille, chef du Cercle symphonique d'Hellemmes, membre du Cercle Berlioz, vient d'être nommé directeur de l'Harmonie mutualiste de Fives, que préside M. François Warlet, et qui a son siège rue des Huiles, à Fives.

Le lock-out des briquetiers

Ainsi qu'ils l'avaient déclaré, les briquetiers ont tenu compte de livrer aux entrepreneurs de maçonnerie, les briques dans les approvisionnement régulièrement.

Les négociations entre briquetiers et entrepreneurs commenceront aujourd'hui ; espérons que cette entrevue amènera une entente.

Justement émus de ce conflit assez chômeur, nous sommes allés interroger à M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, quelle était son opinion à ce sujet.

Ce que dit M. Boulin

M. Boulin s'est prêté avec beaucoup à l'obligeance que nous sollicitions de lui et nous a déclaré en substance :

« Le conflit qui divise actuellement entrepreneurs et briquetiers reste limité à Lille. Ce qui étonne c'est l'attitude des briquetiers, lesquels entendent faire supporter aux entrepreneurs, qui n'en peuvent, mais, leur mauvaise humeur, d'ailleurs injustifiée, contre les inspecteurs du travail.

Et d'abord que peuvent nous reprocher les briquetiers ? Loin d'être intransigeants avec eux dans nos rapports de service, nous nous montrons au contraire d'une indulgence extrême à leur égard, nous interprétons dans le sens qui leur est le plus favorable, l'esprit des circulaires ministérielles et des décrets qui intéressent les exploitations de briqueteries flamandes.

Il existe une loi qui interdit aux industriels de vendre directement ou indirectement des marchandises aux ouvriers qu'ils occupent ; dans les briqueteries, les concessionnaires pouvaient jadis tenir cantine, cette latitude leur est supprimée.

Est-ce bien là la véritable cause du mécontentement qui a fait surgir le différend ?

D'autre part, demandons-nous à notre interlocuteur, le syndicat de vente de la briqueterie n'aurait-il pas un intérêt quelconque à fomenter ces difficultés ?

— « Il arrivera certainement que, du fait de l'attitude des briquetiers, le prix de la brique, déjà élevé, ne pourra encore que hausser, mais les briquetiers étant liés aux entrepreneurs par des marchés passés d'avance, seront mis en demeure d'exécuter leurs contrats, car cette mesure, prise de bon gré, ne peut pas constituer un cas de force majeure entraînant dérogation à un traité dûment établi

Il se pourrait peut-être que, par leur manière d'agir, les briquetiers obtiennent sur les conditions de leur marché, des avantages nouveaux, les entrepreneurs étant au plus haut point intéressés à une solution rapide de ces hostilités.

« Je ne suis pas dans le secret de ces machinations, si elles existent, mais je m'étonne, à bon droit, que l'on parte en guerre contre les inspecteurs du travail pour quelques procès-verbaux de minime importance qu'ils ont dû faire dans l'exercice, peu sévère, je vous le répète, de leurs fonctions.

« En tous cas, s'il existait une autre raison, ce n'est pas à moi de la rechercher ».

Sur ces mots, nous prîmes congé de M. Boulin, en le remerciant de sa complaisance.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON
Mai-Novembre 1914
2082

LES CONCOURS DU COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

LE CONCOURS DE CHIENS

Voici les résultats de ce concours :

BERGERS DE BEAUCE (*chiens et chiennes*). — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Charles Mullaert-Broux ; 2e prix, médaille de bronze, chienne à M. Jean Dajardin.

BERGER DE BRIE (*chiens et chiennes*). — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Léon Dupres ; 2e prix, médaille de bronze, chienne à M. Jean Geyssens ; 3e prix, médaille de bronze, chien à M. François Bracke ; mention très honorable, diplôme, chien à M. Jean Geyssens ; mention très honorable, diplôme, chien à M. A. Boulenger ; mention honorable, diplôme, chien Bouvrier, à poil long, à M. Gaston Verstuys.

BERGERS ECOSSAIS (*Collies*). — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Jean Degrève ; 2e prix, médaille de bronze, chien à M Eugène Noël ; 3e prix, médaille de bronze, chienne à M. François Bicke ; mention très honorable, diplôme, chienne à Mlle Hélène Selosse ; mention honorable, diplôme, chien à M. Clément Verscheiden ; mention honorable, diplôme, chienne à M. François Bicke.

CHIENS DE BOUVRIER DES FLANDRES. — 1er prix, médaille d'argent et prix d'honneur, médaille de vermeil en 10 francs, chien à M. Gaston Hennion ; 2e et 3e prix, médaille de bronze, chiens à M. Charles Blin ; mention très honorable, diplôme, chien à M. Hector Valcke.

CHIENNES. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Hector Valcke.

CHIENNE BOUVIER ALLEMAND. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Achille Vancoppenolle.

CHIENS ET CHIENNES A RATTRAPER LE BEURRE. — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Paul Nys.

CHIENS ET CHIENNES DE GARDE. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Etienne Legrand ; 2e prix, médaille de bronze, chien à M. Louis Nouque.

CHIENS ET CHIENNES DE CHASSE. — 1er prix, médaille d'argent, chien épagneul français, à M. Aug. Pelade ; 2e prix, médaille de bronze, chien épagneul à M. Romain d'Halluin.

CHIENS ET CHIENNES TERRIERS. — 1er prix, médaille d'argent, fox terrier à M. Richard Boerne ; 2e prix, médaille de bronze, schipperka, M. G. Corman.

L'HORLOGE DE LA NOUVELLE BOURSE

Depuis dimanche l'horloge de la Nouvelle Bourse, dont les aiguilles furent mises à mal au cours d'un orage, fonctionne régulièrement. Elle sonne les heures et les demi-heures, une cloche pesant 500 kilos ayant été placée au sommet de la tour. C'est un marteau pesant 20 kilos et actionné par un moteur qui fait vibrer cette cloche dont le son s'étend assez loin au-dessus de la ville.

BENVERSEE PAR UNE AUTO

Lundi soir, vers 5 heures et demie, la jeune Maria Lejean, 9 ans, demeurant 80, rue Maisance, traversait la chaussée, rue Pierre-Legrand, lorsqu'elle fut renversée par l'automobile de M. Vasa, demeurant à Roubaix. Fort heureusement, la pauvre fillette ne fut blessée que légèrement à la tête.

SUCREZ VOS FRUITS AVEC
LE SUCRE BEGHIN

AU CONGRES DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Les accidents du travail

Le rapport de M. Doizy, député des Ardennes, sur les accidents du travail, a été discuté par le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance de lundi matin, présidée par M. Viau, de la Fédération de l'Hérault.

Ce rapport, lu par M Doizy, aboutit, en conclusion, au vœu suivant :

« Le congrès de la Ligue des Droits de l'Homme et de citoyen, réuni à Lille, le 1er juin 1914,

« Considérant que la jurisprudence a trop souvent dénaturé la pensée du législateur dans l'interprétation de la loi du 9 avril 1898 concernant la responsabilité dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ;

« Convaincu qu'il est urgent de mettre les blessés à l'abri des entreprises audacieuses et malhonnêtes de trop nombreuses compagnies d'assurance ;

« Décidé à défendre énergiquement le libre choix du médecin par le blessé, garantie essentielle pour celui-ci ;

« Emet le vœu que la Chambre des députés reprenne le rapport présenté au cours de la dernière législature par M. Debouleine au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, et le discute sans retard ».

M. Bloch inaugure la discussion en faisant connaître « les pratiques scandaleuses » des tribunaux concernant les accidents du travail. Il dit que souvent les affaires de ce genre sont jugées par de jeunes magistrats qui n'ont pas l'expérience assez éprouvée pour rendre un jugement logique. Il demande que l'élément ouvrier soit représenté dans les bureaux d'assistance et qu'on interdise l'influence des compagnies d'assurance sur les experts, qu'enfin le contrôle soit mieux organisé.

M. Moutet proteste contre l'arbitraire de l'expertise. Il voudrait qu'il fût établi un tableau d'indemnités et de ventes par catégories d'incapacité de travail, et qu'on introduise dans la loi le principe du minimum de salaire pour le calcul de la rente à allouer.

M. Gondebaux-Brunswick demande que les sénateurs et députés ne puissent faire partie des conseils d'administration des Sociétés d'assurance.

Les conclusions du rapport de M. Doizy sont adoptées.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX DE LILLE ET ENVIRONS

Samedi 6 juin 1914, à 6 heures du soir, salle, rue du Molinel, 66, assemblée générale du syndicat.

Ordre du jour : Congrès divers.

La section des pavseurs est particulièrement invitée à la réunion.

ROUBAIX

Après les fêtes de Roubaix

LES PALMARES

Voici la suite des palmarès divers des fêtes de Roubaix, que le manque de place ne nous a pas permis de reproduire in extenso dans notre numéro d'hier :

AU CONCOURS AGRICOLE

Le concours de maréchalerie

Cet intéressant concours professionnel, qui a eu lieu lundi matin, à la ferme de l'Abouage, rue Decrème, avait réuni de nombreux concurrents. Le jury était présidé par M. Haubeuteur, vétérinaire départemental-adjoint. Voici le résultat de ces opérations :

1er prix, médaille de vermeil et prime de 40 fr., Pierre Vermesch, à Tourcoing (40 points) ; 2e, médaille d'argent, grand module et prime de 40 fr., Léon Vanneuvenhuyse, à Tourcoing (30 points) ; 3e, médaille d'argent et 25 fr., Albert Delecluse, à Roubaix ; 4e, médaille d'argent et 20 fr., Alfred Ruffiart, à Croix ; 5e, médaille de bronze et prime de 15 fr., Arthur Haudoux, à Cysoing ; 6e, médaille de bronze et prime de 5 fr., J.-B. Dugand, à Bourghelles ; 7e, mention honorable et prime de 5 fr., François Wiplier, à Provins ; 8e, mention honorable et prime de 5 fr., Louis Bogaert, à Croix.

Le cortège-concours d'attelages agricoles, industriels et commerciaux

Le jury, réuni à l'Hôtel de Ville de Roubaix, a décerné comme suit les divers lauréats de cet intéressant concours :

Attelages agricoles. — Prime de 40 fr., M. Louis Rouzet, à Wattrelos ; primes de 30 fr. : MM. Delmotte-Cousin, Mercq-en-Barœul, et Deroelle Paul, à Roubaix.

Attelages de commerce à un cheval. — Primes de 30 fr. : les Charbonniers, Société anonyme, à Roubaix ; MM. Lepoutre Six, à Roubaix ; prime de 20 fr. : M. Rossel-Motte, à Roubaix ; prime de 15 fr. : le Bureau de Bienfaisance, à Roubaix ; prime de 10 fr. : M. Valéry Dubuyon, à Roubaix.

Attelages de commerce à 2 chevaux. — Primes de 30 fr. : M. Delattre-Paulus, à Roubaix ; M. Ulmer Villette, à Saint-André ; prime de 20 fr. : les Charbonniers, à Roubaix ; primes de 15 fr. : A. Lepoutre-Six, à Roubaix ; M. Declercq-Dupire, à Roubaix ; prime de 10 fr. ; François Masurel frères, à Tourcoing.

Attelages à 3 chevaux. — Prime de 40 fr. : la Brasserie Roubaisienne, pour son attelage de trois chevaux et trois mulets.

Attelages à 4 chevaux. — Prime de 50 fr. : Mlle Dupe et fils, fondeurs à Roubaix.

Attelages à 6 chevaux. — Prime de 50 fr. : M. Ch. Deroubaix, à Roubaix.

Primes au personnel. — 1re prime de 40 fr. à partager entre Auguste Desprets, Louis Herland, Edouard Lehoucq, Charles Quocka et Albert Gordin, cochers chez MM. Lepoutre-Six, à Roubaix ; 2e prime de 15 fr. à partager entre Maquet Casimir et Dezeuter Henri, chez MM. Delattre-Paulus ; 3e prime de 10 fr. à partager entre Dessin Pierre et Dhaene Cyrille, cochers à la Brasserie Roubaisienne ; 4e prime de 5 fr. pour Haquette Désiré, chez M. Rossel-Motte ; Leurir Oscar, chez MM. Declercq Dupire ; Deremmaere Aloïse, chez M. Ch. Deroubaix ; Pacquet Jules, chez M. Ulmer Villette.

LES FETES DE L'EPEULE ET DU TRICHON

Lundi, à 10 heures, dans la salle principale de l'école de filles de la rue de l'Industrie, a eu lieu la proclamation des résultats des divers concours organisés avec tant de succès. En voici le palmarès :

Concours gymnique

Concours de ballet. — 1er prix, L'Avenir de Lièvin ; 2e, La Patriote, de Croix ; 3e, L'Avant-Garde de Lys-les-Lannoy ; 4e, La Renaissance de Marcq ; 5e, L'Etoile Chorégraphique de Roubaix ; 6e, L'Avenir de Roubaix ; 7e, La Patriote de Wattrelos.

Concours de poses plastiques. — 1er prix, L'Avenir de Lièvin ; 2e, La Patriote de Wattrelos.

Concours de pupilles. — 1. Duperron (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 2. Pruvost (id.) ; 3. Debacker (Ancienne de Roubaix) ; 4. Volckaert (Avant-Garde, Lys-les-Lannoy) ; 5. Leuche (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 6. Fréd Henri (Espérance de Wasquehal) ; 7. Meuniez G. (Ancienne de Roubaix) ; 8. Desbonnet A. (id.) ; 9. Vanautrève (Avenir du Sud-Lille) ; 10. Casier Hector (Patriote, Croix) et Marchant Gustave.

Adultes. — 1. Delecluse Alfred (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 2. Bayart Alfred (Ancienne Roubaix) ; 3. Lefebvre Victor (id.) ; 4. Bertée Albert (Compatriotes Houplines) ; 5. Duelton Fortuné (Roubaisienne), 6. Chesquière Albert (Patriote) ; 7. Chesquière Gabriel (Jeunesse du Blanc-Seau), et Tricot Achille (Avant-Garde, Lys-les-Lannoy) ; 7. Debuquoy Ernest (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 8. Lecomte Alfred (id.) ; 9. Vandenberghe Edouard (Patriote de Croix) ; 10. Vanrenterghem Pierre (Ancienne, Roubaix) ; 11. Lhoest Alfred (Roubaisienne) ; 12. Hélynck Léon (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 13. Renaire Gaston (id.), et Lemaître Henri (Roubaisienne) ; 14. Hantson Paul (Espérance Wasquehal) ; 15. Vermeire Oscar (Ancienne, Roubaix) ; 16. Vanwanenberke Albert (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 17. Lecomte Jules (id.).

Concours de saut à la perche. — 1. Aragon, Delecluse Alfred (Jeunesse du Blanc-Seau), et Lemaître Henri (Roubaisienne) ; 2. Debarge L. (id.) ; 3. Eggermont Alphonse (id.) ; 4. Caudron Albert (id.) ; 5. Lecomte Alfred (Jeunesse du Blanc-Seau) ; 6. Hélynck Léon (id.) ; 7. Agache Maurice (Roubaisienne).

Concours carnavalesques

1re catégorie. — 1er prix, L'Epeule en 1640 ; 2e, La Récompense du pavé ; 3e, Le Jeu de Boule en ballade ; 4e, Char Louis XV ; 5e, Les Reines de l'Eplet ; 6e, char géant, Surprise de travail.

2e catégorie. — 1er prix, Mousquetaires Louis XIV ; 2e ex-aequo, Le Jeu de boule en ballade et Bretons et Bretonnes ; 4e, Les Ecoliers.

3e catégorie. — 1er prix ex-aequo, Nos Vaillants Explorateurs, et Chinoises ; 2e, Groupe de fleurs ; 4e, Scènes grotesques ; 5e, Groupe espagnol ; 6e, Groupe gymnique ; 7e, Groupe d'Indiens et Mexicains ; 8e, Ballet des roses.

4e catégorie. — 1er prix, Edouard Nanson et Robert Scott ; 2e, Chef indien et son esclave ; 3e, Pierrots et Pierrettes ; 4e, Nègresses ; 5e, Groupe indien ; 6e, Les Sioux ; 7e, Groupe africain.

5e catégorie. — 1er prix, Groupe indien ; 2e, Les Siouxbonnes ; 3e, Groupe africain.

6e catégorie. — 1er prix ex-aequo, Mépholophélès et Elève de l'école de cours 1704 ; 2e, Marquis ; 4e, Marquise.

7e catégorie. — 1er prix, Musicien ambulant ; 2e, L'homme aux mille cartes ; 3e, Le Tour du monde à pied.

11e catégorie. — 1er prix, Marquis et Bergère.

11e catégorie bis (voiturette). — 1er prix, Pousse-pousse chinois en ballade.

12e catégorie. — 1er prix, Chef indien ; 2e, Napoléon-Empereur ; 3e, Cuirassier et Tirailleur algérien ; 4e, Clown ; 5e, Danseuse.

13e catégorie. — 1er prix, Une nace en vélo ; 2e prix, Corso-cycliste fleuri de Croix ; 3e, Club Cycliste de Lys.

14e catégorie. — 1er prix, Rouyer, équyère.

UNE EXPLICATION A COUPS DE COUTEAU

Lundi, vers minuit, les agents Bailly et Vanhoutenbrouck, de patrouille rue Kléber, entendaient des cris provenant d'un immeuble du numéro de la rue de Flandre.

Se dirigeant aussitôt de ce côté, ils aperçurent en face du N° 85 de cette rue, une femme et trois hommes aux prises.

S'interposant de suite, les policiers séparèrent les combattants, dont l'un était fort sanglant ; ils ramenèrent alors le blessé au poste, tout proche, du 4e arrondissement où immédiat assistée le docteur Breuse, qui vint lui donner ses soins.

Le quidam n'était guère atteint sérieusement d'ailleurs : il portait deux petites plaies, l'une derrière le cou, l'autre sous l'œil gauche.

Il déclara se nommer Paul Lecry, 30 ans, né à Roubaix en 1884, exerçant la profession d'ouvrier apprêteur, et demeurant rue de Flandre, 85.

Ses blessures, à juste 4-8, lui causant 3-8 portées à la suite d'une vive discussion, par sa propre femme, Pétronille Preson, 30 ans, née à Bruxelles.

Cette dernière, interrogée un peu plus tard, a donné de la scène la version suivante :

La dispute entre époux fut motivée par un entretien relatif au frère de Mme Lecry, Edouard Preson, 26 ans, originaire, comme sa sœur, de Bruxelles, et qui habite chez eux. Au paroxysme de la colère, Paul Lecry, saisissant un couteau qui traînait sur une table, venait porté à son beau-frère un coup qui l'atteignit au poignet droit.

Arrachant l'arme des mains de l'agresseur, elle le frappe à son tour ; celui-ci se sauva dans la rue où le rejoignirent non beau-frère et un ami. Ce fut à ce moment qu'intervinrent les agents.

Une légère estafilade, au poignet droit de Pétronille, semble donner une certaine vraisemblance à son récit. Le mari a déposé contre sa dangereuse compagne une plainte en règle entre les mains de M. le commissaire de police du 4e arrondissement, où l'enquête se poursuit.

DON AUX POMPIERS

M. H. Thielley, chapelier, 66 bis, Grande-Rue, à la suite de l'incendie qu'a été opéré dans sa cave, le 27 mai, a adressé la lettre suivante à M. le commandant des Sapeurs-Pompiers :

« Roubaix, le 30 mai 1914.

« Monsieur Morel, commandant des Sapeurs-Pompiers,

« Je vous rem